

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : xx63F/11
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2280/s513
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 5. Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'aménagement d'un logement supplémentaire dans l'immeuble. Demande d'avis de la Commission de Concertation.

Dossier traité par V. Zachos

Suite à votre courrier du 5 janvier 2012 sous référence, réceptionné le 6 janvier dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 janvier 2012.

Le dossier concerne une maison néoclassique de trois étages, comprise dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken. La demande vise la reconstruction des annexes situées en façade arrière ainsi que la rénovation intérieure de l'immeuble.

La Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés n'auront pas d'impact sur le bien classé situé à proximité**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur). Cependant, pour des raisons esthétiques et de durabilité, la CRMS déconseille l'utilisation de châssis en PVC, qui sont proposés par le projet et préconise l'installation de châssis en bois (peint).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)